



Bulletin Officiel

N° 3582

Mercredi 21 Avril 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE NOTATION

FITCH CONFIRME ET RETIRE LA NOTE DE SOUTIEN DE LA BANQUE TUNISO-KOWEITIENNEK 2

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DE SOUSCRIPTIONS

FCPR-F.P.PME 3

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

SICAV L'INVESTISSEUR 4

SICAV AVENIR 5

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF- 6-8

ASSEMBLEES GENERALES

SICAV BH - PLACEMENT: AGO 9

SICAV BH - OBLIGATAIRE : AGO 9

SICAV BH - OBLIGATAIRE : AGE 10

SICAV BH - PLACEMENT: AGE 10

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

POULINA GROUPE HOLDING -PGH - 11-13

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES 14

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT- 15

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR - 16

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT- 17-18

COURBE DES TAUX 19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 20

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

- FCP AXIS TUNISIE INDICE

- AXIS TRESORERIE SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE 1

- FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

- FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

- FCP MAXULA STABILITY

- FCP CEA MAXULA

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme et retire la note de soutien de la Banque Tuniso-Koweitienne

Fitch Ratings Londres/ Paris/Tunis – 20 avril 2010 : Fitch Ratings a confirmé la note de soutien extérieur '2' attribuée à la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) puis a retiré cette note. L'agence n'assurera plus la notation ni la couverture analytique de cet émetteur.

Le critère applicable "[Global Financial Institutions Rating Criteria](#) » est disponible sur le site de l'agence www.fitchratings.com

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DE SOUSCRIPTIONS

FCPR-F.P.PME
Fonds Commun De Placement à Risque
régis par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°8-2010
du 17 mars 2010

Il est porté à la connaissance du public que le prospectus de FCPR-F.P.PME a été visé par le CMF en date du 16 avril 2010.

FCPR FCPR-F.P.PME présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR-F.P.PME
Siège social	: Immeuble Mak Crown. Rue du Lac Lemman. Les Berges du Lac – 1053 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Type	: Fonds Commun de Placement à Risque
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant des fonds	: 25 000 000 DT répartis en 25 000 parts de 1 000 DT chacune.
Date d'agrément	: 17/03/2010
Promoteur	: SAGES CAPITAL et STB
Gestionnaire	: SAGES CAPITAL
Dépositaire	: STB
Distributeurs	: SAGES CAPITAL

Prix de souscription:

Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine des parts nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée et de sortie).

Période de blocage :

Toute la durée de vie du fonds

Pour plus d'informations sur FCPR-F.P.PME, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 16 avril 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Noura – Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2010

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2009, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	43.405 dinars
Dividendes à distribuer	:	43.397 dinars
Résultat à reporter	:	8 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,977 dinars le dividende net par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 27 avril 2010 selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 27 avril 2010; la solde, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 26 avril 2010 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire reconduit à 31.250 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2009, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de monsieur Fethi CHOUROU en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Mohamed Tarifa, démissionnaire, et ce pour la

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire, décide de nommer monsieur Jameleddine MONTACER en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Khélifa BEN FREDJ, et ce pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 – JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 15 avril 2010

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2009, telle que proposée par le conseil d'administration.

Sommes distribuables	: 32.332 dinars
Dividendes à distribuer	: 32.322 dinars
Résultat à reporter	: 10 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,418 dinars le dividende net par action .

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 29 avril 2010 selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 29 avril 2010; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 28 avril 2010 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire reconduit à 12.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2009, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de madame Hanen HADJ SALAH en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Mohamed TARIFA, démissionnaire, et ce pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire, décide de nommer monsieur Jameleddine MONTACER en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Khélifa BEN FREDJ, et ce pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la fusion par absorption de STB CAPITALIS par la SOFIGES qui la remplace par conséquent, dans le conseil d'administration pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'une expédition du procès verbal de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-

Siège social : 42, rue Ibn Charaf 1002 Tunis Belvédère

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 avril 2010, la Société les Industries Chimiques du Fluor –ICF- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
L'état d'évolution des capitaux propres,
Le Bilan après affectation du résultat comptable.

I- Les Résolutions adoptées

القرار الأول :

إن الجمعية العامة العادية ، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحسابات وعلى الموازنة وقائمة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2009 حسب النظام المرجعي المحاسبية ، تصادق على كل ما ورد بها ، كما تصادق على كل العمليات المبينة له ذلك وفق ما وقع تقديمها لها.

صودق على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني :

إنّ الجمعية العامة العادية، بعد استماعها إلى التقرير الخاص والمتعلق بالعمليات المبوبة بالفصل 200 جديد) من مجلة الشركات التجارية توافق على خلاصة هذا التقرير.

صودق على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث :

	تقرر الجمعية العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية
2009 على النحو التالي :	
نتائج 2009 : 6.171.736 دت	- رصيد منقول 2008 : 4.335.342 دت
-----	-----
المجموع : 10.507.078 دت	
- الحصّة الأولى :	900.000 دت
-----	-----
المتبقى الأول : 9.607.078 دت	
- احتياطي :	1.357.078 دت
-----	-----
- رصيد منقول 2009 :	6.000.000 دت
-----	-----
المتبقى الثاني : 2.250.000 دت	
- الحصّة الثانية (2,500 دت) :	2.250.000 دت
-----	-----
المتبقى الثالث : 0	

صودق على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع :

تبرئ الجمعية العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية المختومة بتاريخ 2009.12.31 .

صودق على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافقت الجمعية العامة العادية على **21 جوان 2010** كتاريخ بدء توزيع مرباح **2009** وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين اللمقاصة والمحافضة على الأوراق المالية **STICODEVAM** وشبابيك شركتتا.

صودق على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس :

تقرر الجمعية العامة العادية تكوين مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات مالية (**2010 - 2011 - 2012**)

- السيد الأخضر التليلي : مقعد واحد
- السيد امحمد ادريس : مقعد واحد
- السيد هشام ادريس : مقعد واحد
- السيد التجاني الشلي : مقعد واحد
- الشركة العربية للتعيين : 3 مقاعد
- مجمع إدريس : 5 مقاعد.

صودق على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع :

تحدد الجمعية العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور **2009** بـ **30** دينار.

صودق على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن :

إن الجمعية العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات الم بالتسجيل والإعلام وبكل ما بنص عليه القانون.

صودق على هذا القرار بالإجماع

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

II - L'état d'évolution des capitaux propre

DT	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES SPECIALES	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTEES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2009	TOTAL
Solde au 31/12/2009 avant affectation	9.000.000	900.000	32.855.856	345.244	4.335.345	6.171.736	53.608.178
Réserves Spéciales			1.357.078			(1.357.078)	0
Report à nouveau					6.000.000	(6.000.000)	0
Dividendes							(3.150.000)
Solde au 31/12/2009 Après Affectation	9.000.000	900.000	34.212.934	345.244	6.000.000	0	50.458.178

III-Le Bilan après affectation du résultat comptable

<u>ACTIFS</u>	2009	2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
immobilisations incorporelles (amortissements)	826 850 (746 472)	815 805 (719 872)
valeur nette immobilisations incorporelles	80 378	95 933
immobilisations corporelles (amortissements)	36 480 657 (28 075 435)	35 121 444 (27 260 565)
valeur nette immobilisations corporelles	8 405 222	7 860 879
immobilisations financières (provisions)	21 411 161 (458 658)	18 580 575 (618 425)
valeur nette immobilisations financières	20 952 503	17 962 150
total des actifs immobilises	29 438 103	25 918 962
Autres actifs non courants	0	0
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	29 438 103	25 918 962
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
stocks (provisions)	10 144 404 (864 363)	23 277 266 (306 470)
valeur nette des stocks	9 280 041	22 970 796
clients & comptes rattachés	25 775 152	10 474 286
autres actifs courants (provisions)	4 924 460 0	6 867 526 0
valeur nette des autres actifs courants	4 924 460	6 867 526
placements & autres actifs financiers	114 163	140 800
liquidités & équivalents de liquidités	607 306	4 696 822
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>	40 701 122	45 150 230
- TOTAL DES ACTIFS	70 139 225	71 069 192

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

SICAV BH - PLACEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La SICAV BH-PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Lundi 26 Avril 2010 à 11H, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (7ème Etage), sis à 21 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2009.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement du mandant du commissaire aux comptes
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV BH-PLACEMENT.

2010 - AS - 301

— *** —

SICAV BH - OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Lundi 26 avril 2010 à 9h 30, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (7ème Etage), sis à 21 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2009.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV BH-OBLIGATAIRE.

2010 - AS - 302

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

SICAV BH - OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable

FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le Lundi 26 avril 2010 à 10h, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (7ème Etage), sis à 21 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 5 des statuts de la SICAV BH OBLIGATAIRE suite au changement de son siège social.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV BH-OBLIGATAIRE.

2010 - AS - 303

— *** —

SICAV BH - PLACEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable

FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La SICAV BH-PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le Lundi 26 Avril 2010 à 11H30, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (7ème Etage), sis à 21 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 5 des statuts de la SICAV BH PLACEMENT suite au changement de son siège social.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV BH-PLACEMENT.

2010 - AS - 304

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

POULINA GROUPE HOLDING -PGH - Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La Société Poulina Groupe Holding -PGH-, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

Il y a lieu de remarquer que ce 1^{er} trimestre 2010 n'est plus marqué par la crise économique qui a affecté notre activité à partir du 4^{ème} trimestre 2008. La rémanence de cette crise a marqué très négativement le 1^{er} trimestre 2009.

Il est important de constater que les revenus de **Poulina Group Holding** proviennent :

- Des revenus de ses **participations financières**.
- Des revenus de ses activités propres de **prestation de services**, à savoir le contrôle, l'audit et l'assistance de ses filiales et des sociétés affiliées.

Nous avons individualisé 10 métiers principaux reflétant mieux notre modèle de gestion

N.b. Tous les chiffres indiqués ci-dessous ne sont ni consolidés ni audités

A. Indicateurs 1^{er} trimestre : activité globale du groupe P.G.H

Indicateurs		1 ^{er} Trimestre 2009	1 ^{er} Trimestre 2010	Var° 10/09 1er trim
Revenus	Total	204 847 992	261 955 384	28%
	Local	176 613 085	232 699 847	32%
	Export	28 234 907	29 255 537	4%
Investissements		17 500 668	15 343 433	-12%
Endettement	CMT	156 040 171	205 025 422	31%
	CCT	139 701 031	139 528 341	0%

B. Indicateurs par métier :

1- indicateur d'activité PGH «prestations de service »

Indicateurs	1 ^{er} Trim	1 ^{er} Trim	Var° 10/09
	2009	2010	
Total Revenus	2 082 211	2 093 012	1%
Revenus des prestations	2 082 211	2 093 012	
Revenus des Participations	0	0	
Charges d'exploitation	1 035 205	1 216 971	18%
Participation dans les entreprises du Groupe de la période	9 740 600	1 705 119	-82%
Placements a court terme	-8 490 000	-8 000 000	6%
Solde liquidités et équivalents de liquidités	-3 104 730	5 925 280	291%
TOTAL des Actifs	251 787 483	259 108 129	3%

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS - SUITE -

	METIER	Indicateurs	Unité	1 ^{er} Trimestre 2009	1 ^{er} Trimestre 2010	Var° 10/09 1er trim	
2	AGRICULTURE	Revenus	Total	DT	85 840 494	106 317 759	24%
			Local	DT	85 114 598	105 818 001	24%
			Export	DT	725 896	499 758	-31%
		Production		DT	86 707 570	107 391 676	24%
			Investissements	DT	5 758 188	4 020 396	-30%
		Endettement	CMT	DT	5 948 661	5 665 253	-5%
			CCT	DT	-3 472 692	-47 974 919	1281%
3	PRODUITS DE GDE CONSOMMATION	Revenus	Total	DT	26 215 329	26 702 255	2%
			Local	DT	15 310 195	18 855 780	23%
			Export	DT	10 905 134	7 846 475	-28%
		Production		DT	25 600 907	26 076 421	2%
		Investissements	DT	616 392	395 034	-36%	
		Endettement	CMT	DT	29 440 797	46 312 012	57%
			CCT	DT	56 150 250	87 985 850	57%
4	TRANSFORMATION ACIER	Revenus	Total	DT	17 572 532	21 271 566	21%
			Local	DT	11 402 450	11 947 968	5%
			Export	DT	6 170 082	9 323 598	51%
		Production		DT	18 895 196	22 872 652	21%
		Investissements	DT	3 481 895	849 986	-76%	
		Endettement	CMT	DT	6 256 896	18 814 925	201%
			CCT	DT	43 430 199	53 516 121	23%
5	EMBALLAGE	Revenus	Total	DT	12 409 960	15 441 229	24%
			Local	DT	9 082 614	12 299 941	35%
			Export	DT	3 327 346	3 141 288	-6%
		Production		DT	12 663 224	15 756 356	24%
		Investissements	DT	775 211	2 074 433	168%	
		Endettement	CMT	DT	25 657 045	26 959 886	5%
			CCT	DT	-6 414 611	-10 714 955	67%
6	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Revenus	Total	DT	18 548 735	25 160 083	36%
			Local	DT	15 401 689	19 473 837	26%
			Export	DT	3 147 046	5 686 246	81%
		Production		DT	18 736 096	25 414 225	36%
		Investissements	DT	1 455 563	4 803 441	230%	
		Endettement	CMT	DT	10 874 057	20 771 098	91%
			CCT	DT	-68 321 294	-55 309 966	-19%
7	COMMERCE	Revenus	Total	DT	30 925 773	36 948 864	19%
			Local	DT	28 481 329	35 147 891	23%
			Export	DT	2 444 444	1 800 973	-26%
		Production		DT	31 238 155	37 322 085	19%
		Investissements	DT	218 082	362 043	66%	
		Endettement	CMT	DT	48 532 156	50 183 555	3%
			CCT	DT	106 391 262	89 193 281	-16%
8	TRAVAUX PUBLICS	Revenus	Total	DT	0	11 886 689	
			Local	DT	0	11 886 689	
			Export	DT	0	0	
		Production		DT	0	16 228 977	
		Investissements	DT	3 587 729	2 551 772	-29%	
		Endettement	CMT	DT	3 968 902	5 928 873	49%
			CCT	DT	-2 041 177	6 569 567	422%
9	BOIS & BIENS D'EQUIPEMENTS	Revenus	Total	DT	10 466 769	15 367 649	47%
			Local	DT	8 951 810	14 410 450	61%
			Export	DT	1 514 959	957 199	-37%
		Production		DT	10 572 494	15 522 878	47%
		Investissements	DT	1 593 739	280 790	-82%	
		Endettement	CMT	DT	14 453 635	12 430 414	-14%
			CCT	DT	9 950 628	10 284 896	3%
10	IMMOBILIER	Revenus	Total	DT	2 868 400	2 859 290	0%
			Local	DT	2 868 400	2 859 290	0%
			Export	DT	0	0	
		Production		DT	2 957 113	2 947 722	0%
		Investissements	DT	13 869	5 538	-60%	
		Endettement	CMT	DT	10 908 022	17 959 406	65%
			CCT	DT	4 028 466	5 978 466	48%

Les faits saillants par métier de ce 1er trimestre 2010 sont :

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS - SUITE -**AVICULTURE :**

Les revenus de ce métier ont progressé de 20% profitant de l'effet conjoint de l'appréciation de l'activité 'aliments' (+19%) et 'abattage' (+17%). L'activité 'élevage' s'est également bien comportée mais dans une moindre mesure (+9%) bénéficiant d'un effet prix et quantité.

PRODUIT DE GRANDE CONSOMMATION :

L'activité 'agroalimentaire' a, quant à elle, enregistré une légère progression qui devrait s'amplifier sur les prochains mois profitant de l'entrée en production de la nouvelle usine d'huile sis à Bir Mchergua.

TRANSFORMATION D'ACIER :

L'augmentation des revenus de 21% en 2010 est expliquée principalement par l'entrée en activité de la société l'équipement et la reprise des prix de l'acier. L'exportation se développe beaucoup dans ce secteur, suite à la diversification des produits fabriqués.

EMBALLAGE :

L'évolution des revenus est de 24% par rapport à 2009. Cette évolution est expliquée aussi bien par la bonne performance des ventes locales qu'à l'export.

Ce métier a profité du bon comportement des sociétés d'emballage souple récemment entrées en exploitation. Grâce à une meilleure connaissance du marché, ces dernières ont gagné des parts de marché en ce début d'année.

L'activité 'carton ondulé', qui représente la part prépondérante de ce métier, s'est également bien distinguée avec une progression de 12% de ses revenus.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION :

A l'instar de l'emballage, ce métier a affiché une bonne progression des ventes (+36%) profitant :

- de l'entrée en exploitation de la nouvelle usine de grès cérame à Agareb à partir d'avril 2009
- de l'augmentation des ventes à l'export (+81%)
- du développement de l'activité équipement briqueterie.

COMMERCE & SERVICE:

L'augmentation des revenus de 19% en 2010 est expliquée principalement par l'importante évolution des prix des matières première par rapport à 2009.

TRAVAUX PUBLIC :

Alors que la société libyenne de BTP est entrée en exploitation fin 2008, cette dernière n'a commencé à facturer qu'à partir du 3^{ème} trimestre 2009 entraînant une forte hausse des revenus de ce métier sur le premier trimestre 2010.

BOIS & EQUIPEMENT:

L'augmentation des revenus de 47% en 2010 est expliquée principalement par le redressement de l'activité bois suite au changement de la direction,

IMMOBILIER:

Ce métier affiche de bonnes performances en ce début d'année. Ses principaux faits saillants sont:

- L'achèvement du projet " LE FORUM ".
- L'avancement important du projet " LES PALOMBES".
- L'obtention du permis de Bâtir "Jardin des Poètes" sur terrain Ariana
- L'acquisition d'un terrain sur la GP9 route La Marsa

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La Société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

Désignation	1er Trimestre 2010 **	1er Trimestre 2009	Au 31/12/2009 *
Total des revenus	52 359 730	25 729 838	167 519 733
coût d'achat des marchandises vendues	45 388 603	22 123 756	143 566 153
Charges financières	9 840	22 025	95 813
Produits financiers	886 239	404 028	9 307 452
Trésorerie nette	110 553 674	47 275 203	111 717 128
Délai moyen règlement fournisseurs	146	141	151
Masse salariale	754 786	668 375	3 194 670
Effectif moyen	201	203	199
Nombre des points de vente (agents et ateliers)	26	26	26

Faits saillants :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 52,359 Millions de dinars au 31/03/2010, contre 25,729 Millions de dinars au 31/03/2009, soit une augmentation de 26,630 Millions de dinars (+ 103%), cette performance s'explique notamment par l'augmentation de nombre des véhicules vendu au 31/03/2010 par rapport à la même période de l'année 2009.
- Augmentation des produits financiers au 31/03/2010 de (+ 119 %), par rapport à la même période de l'année 2009.
- Augmentation de la trésorerie nette de (+ 133 %), par rapport à la même période de l'année précédente.

* Les chiffres de l'année 2009 sont des chiffres définitifs.

** Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT-

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba.

La Société de Production Agricole de Téboulba –SOPAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

Indicateurs	1 Er trimestre		Variation	Exercice 2009
	2010	2009	%	
Chiffre d'affaires en MDT	<u>12 411</u>	<u>9 281</u>	<u>33.72%</u>	<u>45 398</u>
Qté Produites en tonnes : (viandes de volailles, produits élaborés et aliments pour bétail)	5 284	2 664	<u>98,35%</u>	9 281
Investissements en MDT	170	1 600	<u>-89,38%</u>	6 641
Endettement LMT en MDT	938	1 728	<u>-45,72%</u>	1 038
Crédit de gestion en MDT	5 968	4 677	<u>4,96%</u>	4 677

L'analyse des indicateurs trimestriels de la société amène aux explications suivantes :

1. Sur le plan de l'exploitation :

Le chiffre d'affaire de la **SOPAT** s'établit, pour le premier trimestre 2010, à 12 411 Millions de dinars soit une croissance de **33.7%**, en glissement annuel par rapport au premier trimestre 2009. Cette évolution traduit la bonne tenue de la demande que connaît notre secteur d'activité

2. Sur le plan des engagements bancaires :

Les engagements bancaires de la **SOPAT** ont connu une diminution de l'ordre de 45.72% courant le premier trimestre 2010, et ceux, suite au remboursement de certaine ligne de crédit. Quant aux crédits de gestion, qui ont connu une évolution de l'ordre de 5%, s'explique par l'augmentation des besoins en terme d'exploitation suite à la politique d'intégration amorçait depuis l'introduction de la société sur le marché Alternatif, qui nous a permis d'améliorer nos marges opérationnelles.

3. Sur le plan de l'investissement :

Sur le volet investissement, La société a réalisé des investissements de l'ordre de 170MDT dans l'activité élevage.

4. Les perspectives :

Compte tenu du niveau d'activité attendu et l'étendu de nos carnets de commande, la croissance devrait continuer à être au rendez vous pour les prochains mois de l'année et qui vous sera détaillé à l'occasion de notre prochaine augmentation de capital (qui en cours d'élaboration).

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.
(Exprimé en Dinars)

LIBELLES	1T2010	1T2009	EXERCICE 2009*
REVENUS	3 266 234	2 573 489	21 775 536
-VENTES	3 235 538	2 523 989	20 724 871
Ventes de logements	3 150 793	2 335 628	19 690 434
Ventes de magasins et bureaux	84 745	188 361	352 768
Ventes de terrains lotis			681 670
-PRODUITS DE PARTICIPATIONS		18 215	940 235
-AUTRES	30 696	31 285	110 430
VALEUR AJOUTEE BRUTE	885 170	856 758	6 214 828
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	736 956	626 951	4 951 244
STOCKS EN COURS	17 694 876	20 764 665	16 106 071
STOCKS DE PRODUITS FINIS	5 191 917	4 345 677	7 532 728
STOCKS DE TERRAINS A BATIR	10 688 906	11 377 523	10 688 906
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 252 037	8 277 957	8 219 426
STRUCTURE DES PLACEMENTS	2 674 769	2 169 192	2 120 002
-ACTIONS	212 750	261 940	212 750
-FONDS GERES	2 460 000	1 860 000	1 860 000
-AUTRES	2 019	47 252	47 252
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE	-25 920	0	-134 458
-PRISE DE PARTICIPATIONS			
-CESSION DE PARTICIPATIONS	25 920		134 458
TOTAL DES CREANCES	1 236 511	1 732 947	1 105 576
AVANCES RECUES DES CLIENTS	1 933 706	2 643 227	2 660 036
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	1 588 805	2 216 270	11 521 645
REVENUS PAR CATEGORIE	16 513	18 215	1 067 503
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES NON COTEES		18 215	250 880
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES COTEES		0	689 356
-PLUS VALUES SUR CESSION DE TITRES NON COTES			
-PLUS VALUES SUR CESSION DE TITRES COTES	16 513		
-AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS			127 267
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	0	0	82 741
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES NON COTES			
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES COTES			82 741
CHARGES D'EXPLOITATION	0	0	6 814
-COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES			
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES NON COTES			
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES COTES			
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES NON COTES			6 573
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES			241
PLACEMENTS A COURT TERME	2 674 769	2 169 191	2 120 002
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	-1 368 536	-1 081 876	948 671
TOTAL DES ACTIFS			51 734 444

Le Chiffre d'Affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés et enregistrés.

Faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de ce premier trimestre:

- * Achèvement de deux projets immobiliers dont le chiffre d'affaires sera réalisé à partir du deuxième trimestre 2010.
- * Démarrage des travaux de construction d'un ensemble immobilier à la route de la Marsa.
- * Attribution des travaux de construction d'un important projet immobilier aux jardins d'El Menzah.
- * Obtention de l'accord de principe de l'autorisation de bâtir d'un important projet immobilier à la route de Raoued.

* Chiffres définitifs

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS

-SFBT-

Siège social : 5, route de l'hôpital militaire- 1005 TUNIS-

Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

		1 ^o T 2010	1 ^o T 2009	EXERCICE 2009
CHIFFRES D'AFFAIRES :	BOISSONS GAZEUSES LOCALES	16 179 556 260	11 632 194 596	79 421 126 873
	BOISSONS GAZEUSES A L' EXPORT	3 153 468 884	5 478 425 374	19 910 067 380
	BIERE LOCALE	15 013 171 629	13 898 664 833	61 588 530 288
	BIERE A L' EXPORT	820 113 217	646 344 944	3 113 380 602
	AUTRES	2 677 545 824	3 748 845 640	16 522 621 789
		37 843 855 814	35 404 475 387	180 555 726 932
VENTES : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	296 487	280 699	1 747 329
	BIERE	289 706	265 156	1 191 968
PRODUCTIONS : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	239 735	104 434	945 299
	BIERE	290 621	269 250	1 193 395
INVESTISSEMENTS :	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			62 209 500
	TERRAINS		636 000 000	636 000 000
	GENIE CIVIL	159 684 621	86 780 000	446 214 437
	MATERIEL	868 344 891	976 115 000	6 756 388 016
	EMBALLAGES	1 527 043 716	1 167 754 000	5 404 066 263
		2 555 073 228	2 866 649 000	13 304 878 216
ENDETTEMENTS :	CREDITS BANCAIRES A LONG TERME	16 402 607 212		16 402 607 212
	CREDITS BANCAIRES A COURT TERME	1 788 223 668		1 922 723 668
	SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	30 787 690 362	4 351 212 000	19 213 561 658

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS - SUITE -

1) BASES RETENUES :

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs financiers du premier trimestre 2010 sont issues de notre comptabilité.

2) CHIFFRES D'AFFAIRES :

- la hausse du chiffre d'affaires des boissons gazeuses est due à l'augmentation des quantités, au réajustement des prix et à la création du site de production Mornaguia (Sous traitance)
- la diminution du chiffre d'affaires à l'export est due à la baisse des ventes sur l'Afrique de l'Ouest.
- le chiffre d'affaires de la bière locale est passé de 13 898 665 Dinars à 15 013 172 Dinars accusant une augmentation de 8%.
- Le chiffre d'affaires de la bière sans alcool à l'export a évolué de 26.88%.

3) VENTES EN VOLUME :

- a. le volume des ventes des boissons gazeuses a augmenté de 5.62%
- b. les quantités de bière vendues ont évolué de 9.25%

4) PRODUCTIONS :

- l'augmentation de la production des boissons gazeuses est due à la sous-traitance
- la production de la bière a évolué de 7.93%

5) LES INVESTISSEMENTS :

Les investissements de la période sont composés essentiellement de l'achat de matériel de bière et d'emballages à consigner (casiers et bouteilles)

6) ENDETTEMENTS :

- les crédits bancaires à moyen terme ont été contractés fin 2009 pour financer les investissements y compris le siège.
- Les crédits bancaires à court terme représentent les échéances en principal à payer encours de l'année 2010.
- Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2009 et des montants de recouvrement auprès des clients.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,293%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,304%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,311%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,316%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,323%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,330%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,342%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,351%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,358%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,379%	998,836
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,418%	1 027,851
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,482%		1 013,519
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,538%	1 048,736
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,586%	1 103,725
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,608%	1 136,283
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,664%	1 098,159
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,949
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,853%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,963%	1 105,749
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,171%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,208%		1 019,978
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,673%	1 104,564

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

**SITUATION ANNUELLE DU FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société AXIS GESTION. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des actions admises à la côte de la bourse, des actions OPCVM, des emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opération d'émission par appel public à l'épargne et des bons de trésor assimilables à des taux se situant au dessus du taux d'emploi maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.

- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des liquidités et des quasi-liquidités à des taux se situant au dessous du taux d'emploi minimum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.

- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.

- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par un même émetteur à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévu par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Bilan arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres	7 280 164	5 777 700
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 5 135 770	3 506 268
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.2 2 144 394	2 271 432
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	6 174 099	1 891 706
	a- Placements monétaires	4.3 6 160 277	499 490
	b- Disponibilités	13 822	1 392 216
AC3-	Créances d'exploitation	824	-
	TOTAL ACTIF	13 455 087	7 669 406
PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs	27 857	21 467
PA2-	Autres créditeurs divers	6 414	4 499
	TOTAL PASSIF	34 271	25 966
ACTIF NET			
CP1-	Capital	4.4 12 713 079	7 294 521
CP2-	Sommes Capitalisables	707 737	348 919
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs	499 537	184 763
	b - Sommes capitalisables de l'exercice	208 200	164 156
	ACTIF NET	13 420 816	7 643 440
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	13 455 087	7 669 406

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-09 au 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice Clos le 31-12-09	Exercice Clos le 31-12-08
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.5 232 645	272 109
	a. Dividendes	96 851	175 103
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées	135 794	97 006
PR2-	Revenus des placements monétaires	59 804	822
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	292 449	272 931
CH1-	Charges de gestion des placements	4.6 -142 844	-130 067
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS	149 605	142 864
CH2-	Autres charges	4.7 -16 982	-11 674
	RESULTAT D'EXPLOITATION	132 623	131 190
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	75 577	32 966
	SOMMES CAPITALISABLES	208 200	164 156
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-75 577	-32 966
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 266 976	33 640
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	508 750	380 289
	Frais de négociation	-15 201	-25 547
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 893 148	519 572

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-09 au 31-12-09
 (Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31-12-2009	Exercice clos le 31- 12-2008
AN		
1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 893 148	519 572
a- Résultat d'exploitation	132 623	131 190
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 266 976	33 640
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	508 750	380 289
d- Frais de négociation	-15 201	-25 547
AN		
3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 884 229	3 633 481
a / Souscriptions	8 833 327	19 010 032
Capital	7 438 921	16 594 240
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 278 560	2 103 996
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	115 846	311 796
b / Rachats	-4 949 098	-15 376 551
Capital	-4 290 073	-13 291 648
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-618 756	-1 806 073
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-40 269	-278 830
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 777 377	4 153 053
AN		
4- ACTIF NET		
en début de période	7 643 439	3 490 386
en fin de période	13 420 816	7 643 439
AN		
5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	4 698	2 382
en fin de période	6 726	4 698
VALEUR LIQUIDATIVE	1 995,364	1 626,955
TAUX DE RENDEMENT	22,64%	11,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2009

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-09 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles, de certificats de dépôt et de dépôts à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP ATI	200	100 257	123 649	0,92%
ARABIA SICAV	62	3 248	4 364	0,03%
AXIS T SICAV	5 120	544 624	548 541	4,08%
<i>Total titres OPCVM</i>	<i>5 382</i>	<i>648 129</i>	<i>676 554</i>	<i>5,03%</i>
<i>COTE.CONTINU</i>				
AMEN B.	10 706	314 948	561 209	4,17%
BIAT	8 622	382 582	552 101	4,10%
BT	4 645	392 667	450 333	3,35%
CIL	21 038	358 575	598 784	4,45%
MAGASIN GENERAL	4 409	232 642	568 761	4,23%
MONOPRIX	3 415	382 233	794 281	5,90%
PGH	72 329	485 004	506 375	3,76%
<i>Total cote continu</i>	<i>125 164</i>	<i>2 548 651</i>	<i>4 031 843</i>	<i>29,96%</i>
<i>COTE.FIXING</i>				
AB NV 2009	942	29 626	47 769	0,36%
CIMENTS BIZERTE	32 500	373 750	269 913	2,01%
SERVICOM	18 299	59 472	61 119	0,45%
<i>Total cote fixing</i>	<i>51 741</i>	<i>462 848</i>	<i>378 800</i>	<i>2,82%</i>
<i>Total titres premier marché</i>	<i>176 905</i>	<i>3 011 499</i>	<i>4 410 643</i>	<i>32,78%</i>
<i>Droits</i>				
AB DA 09	11 648	26 984	48 572	0,36%
<i>Total droits</i>	<i>11 648</i>	<i>26 984</i>	<i>48 572</i>	<i>0,36%</i>
TOTAL	193 935	3 686 611	5 135 770	38,17%

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2009 à 2 144 394 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
<i>Emprunt d'Etat</i>	<i>850</i>	<i>855 438</i>	<i>878 803</i>	<i>6,53%</i>
<i>BTA 4.3 AOUT 2011</i>	<i>500</i>	<i>499 750</i>	<i>506 771</i>	<i>3,77%</i>
<i>BTA_6.00_03/2012</i>	<i>100</i>	<i>100 450</i>	<i>104 290</i>	<i>0,78%</i>
<i>BTA_7.00_02/2015</i>	<i>50</i>	<i>50 988</i>	<i>53 488</i>	<i>0,40%</i>
<i>BTA_7.00_02/2015</i>	<i>100</i>	<i>101 800</i>	<i>106 802</i>	<i>0,79%</i>
<i>BTA_7.00_02/2015</i>	<i>100</i>	<i>102 450</i>	<i>107 452</i>	<i>0,80%</i>
<i>Emprunt de sociétés</i>	<i>16 544</i>	<i>1 238 720</i>	<i>1 265 591</i>	<i>9,41%</i>
<i>ATL06/1_7A_15/06</i>	<i>800</i>	<i>64 000</i>	<i>65 824</i>	<i>0,49%</i>

ATTIJARI_BANK_OCA_2006	544	2 720	2 820	0,02%
BTKD06/1_5A_18/12	200	8 000	8 015	0,06%
CIL05/2_7A_14/10	400	24 000	24 291	0,18%
CIL08/1_5A_29/08	5000	400 000	407 123	3,03%
GL04/1_5A_12/01	300	6 000	6 338	0,05%
TL06/1_5A_15/11	1100	44 000	44 295	0,33%
TL08/1_5A_21/04	5000	400 000	410 542	3,05%
UIB09/1_20A_17/07C	2700	270 000	275 816	2,05%
WIFAK06/1_5A_30/06_B	500	20 000	20 527	0,15%
TOTAL	17 394	2 094 158	2 144 394	15,94%

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-09 à 6 160 277 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôt, de bons de trésor et de dépôts à terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Certificats de dépôt	994 045	994 243	7,39%
BTK_1000_4.50_30122009	994 045	994 243	7,39%
Bons de Trésor	2 877 298	2 913 732	21,66%
BTC_07 SEPTEMBRE 2010	958 148	969 255	7,20%
BTC_10 AOUT_2010	1 439 333	1 458 475	10,84%
BTC_10 AOUT_2010	479 818	486 003	3,61%
Dépôts à Terme	2 250 000	2 252 301	16,74%
ATB_1000_4.00_16122009	1 000 000	1 001 422	7,44%
ATB_450_4.70_29122009	450 000	450 141	3,35%
ATB_800_4.15_22122009	800 000	800 738	5,95%
TOTAL	6 121 343	6 160 277	45,79%

4.4- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 5 777 377 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	5 569 177
Variation de la part Revenu	208 200
Variation de l'Actif Net	5 777 377

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2009

Montant:	7 294 521
Nombre de titres :	4 698
Nombre d'actionnaires :	49

Souscriptions réalisées

Montant:	7 438 921
Nombre de titres émis :	4 791
Nombre d'actionnaires :	38

Rachats effectués

Montant:	4 290 073
Nombre de titres rachetés :	2 763
Nombre d'actionnaires :	10

Capital au 31-12-2009

Montant:	10 443 369(*)
Nombre de titres :	6 726
Nombre d'actionnaires :	77

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	10 443 369
Variation de la différence d'estimation	1 266 976
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	508 750
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	509 186
Frais de négociation	-15 201
Capital au 31-12-2009	12 713 079

4.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des actions	96 851	175 103
Revenus des BTA et EO	135 794	97 006
Total revenu du portefeuille	232 645	272 109

4.6- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

Le total de ces charges s'élève à 142 844 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du Dépositaire	5 900	5 916
Rémunération du Gestionnaire	136 944	124 151
Total	142 844	130 067

4.7- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2009 à 16 982 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	9 284	8 417
Rémunération CAC	6 007	2 233
Autres charges	1 691	1 024
Total	16 982	11 674

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :**5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par parts	2009	2008
Revenus des placements	43,480	58,095
Charges de gestion des placements	-21,237	-27,686
Revenu net des placements	22,243	30,410
Autres charges	-2,524	-2,485
Résultat d'exploitation	19,719	27,925
Régularisation du résultat d'exploitation	11,236	7,017
Sommes capitalisables de l'exercice	30,955	34,942
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	75,640	80,947
Variation des + ou - valeurs potentielles	188,369	7,160
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	75,704	44,027
Frais de négociation	-2,260	-5,438
+ ou - valeurs sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	337,454	126,697
Valeur Liquidative	1 995,364	1 626,955
Ratios de gestion des placements	2009	2008
Charges / actif net moyen	1,36%	2,34%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,21%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,98%	2,95%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La convention de gestion qui lie la société **AXIS GESTION** et le **FCP AXIS CAPITAL PROTEGE** prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2009 s'élève à 136 943 DT TTC.

- La convention du dépositaire qui lie l'**ARAB TUNISIAN BANK** et le **FCP AXIS CAPITAL PROTEGE** prévoit le paiement des frais annuels fixes s'élevant à 5 900 DT TTC.

- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de **FCP AXIS CAPITAL PROTEGE** effectuées auprès de **AXIS CAPITAL BOURSE** sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.

- **FCP AXIS CAPITAL PROTEGE** a procédé durant l'exercice 2009 à l'acquisition de 131 504 actions **AXIS TRESORERIE SICAV** pour une somme de 13 929 103 DT et la cession de 128 644 actions de cette dernière pour une somme de 13 643 029 DT.

Les transactions ont été réalisées aux conditions normales de marché à savoir à la valeur liquidative.

**SITUATION ANNUELLE DU FCP AXIS TUNISIE INDICE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

EN EXECUTION DE LA MISSION QUI NOUS A ETE CONFIEE, NOUS VOUS PRESENTONS NOTRE RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE FCP AXIS TUNISIE INDICE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009, TELS QU'ANNEXES AU PRESENT RAPPORT, AINSI QUE SUR LES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LES NORMES PROFESSIONNELLES.

1 - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

NOUS AVONS AUDITE LES ETATS FINANCIERS DE FCP AXIS TUNISIE INDICE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009. CES ETATS ONT ETE ARRETES SOUS LA RESPONSABILITE DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AXIS GESTION. CETTE RESPONSABILITE COMPREND LA CONCEPTION, LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI D'UN CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION SINCERE D'ETATS FINANCIERS NE COMPORTANT PAS D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES, QUE CELLES-CI RESULTENT DE FRAUDES OU D'ERREURS, AINSI QUE LA DETERMINATION D'ESTIMATIONS COMPTABLES RAISONNABLES AU REGARD DES CIRCONSTANCES.

NOTRE RESPONSABILITE EST D'EXPRIMER UNE OPINION SUR CES ETATS FINANCIERS SUR LA BASE DE NOTRE AUDIT. NOUS AVONS EFFECTUE NOTRE AUDIT SELON LES NORMES PROFESSIONNELLES APPLICABLES EN TUNISIE. CES NORMES REQUIERENT DE NOTRE PART DE NOUS CONFORMER AUX REGLES D'ETHIQUE ET DE PLANIFIER ET DE REALISER L'AUDIT POUR OBTENIR UNE ASSURANCE RAISONNABLE QUE LES ETATS FINANCIERS NE COMPORTENT PAS D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES.

UN AUDIT IMPLIQUE LA MISE EN ŒUVRE DE PROCEDURES EN VUE DE RECUEILLIR DES ELEMENTS PROBANTS CONCERNANT LES MONTANTS ET LES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES ETATS FINANCIERS. LE CHOIX DES PROCEDURES RELEVÉ DU JUGEMENT DE L'AUDITEUR, DE MEME QUE L'EVALUATION DU RISQUE QUE LES ETATS FINANCIERS CONTIENNENT DES ANOMALIES SIGNIFICATIVES, QUE CELLES-CI RESULTENT DE FRAUDES OU D'ERREURS. EN PROCEDANT A CES EVALUATIONS DU RISQUE, L'AUDITEUR PREND EN COMPTE LE CONTROLE INTERNE EN VIGUEUR DANS L'ENTITE RELATIF A L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION SINCERE DES ETATS FINANCIERS AFIN DE DEFINIR DES PROCEDURES D'AUDIT APPROPRIÉES EN LA CIRCONSTANCE, ET NON DANS LE BUT D'EXPRIMER UNE OPINION SUR L'EFFICACITE DE CELUI-CI. UN AUDIT COMPORTE EGALEMENT L'APPRECIATION DU CARACTERE APPROPRIÉ DES METHODES COMPTABLES RETENUES ET LE CARACTERE RAISONNABLE DES ESTIMATIONS COMPTABLES FAITES PAR LA DIRECTION, DE MEME QUE L'APPRECIATION DE LA PRESENTATION D'ENSEMBLE DES ETATS FINANCIERS.

NOUS ESTIMONS QUE LES TRAVAUX QUE NOUS AVONS ACCOMPLIS, DANS CE CADRE, CONSTITUENT UNE BASE RAISONNABLE POUR SUPPORTER L'EXPRESSION DE NOTRE OPINION.

A NOTRE AVIS, LES ETATS FINANCIERS SONT REGULIERS ET SINCERES ET DONNENT, POUR TOUT ASPECT SIGNIFICATIF, UNE IMAGE FIDELE DE LA SITUATION FINANCIERE DE FCP AXIS TUNISIE INDICE, AINSI QUE DES RESULTATS DE SES OPERATIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009, CONFORMEMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES GENERALEMENT ADMIS EN TUNISIE.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

NOUS AVONS EGALEMENT PROCÉDE AUX VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LES NORMES PROFESSIONNELLES.

SUR LA BASE DE CES VERIFICATIONS, NOUS N'AVONS PAS D'OBSERVATIONS A FORMULER SUR LA SINCERITE ET LA CONCORDANCE AVEC LES ETATS FINANCIERS DES INFORMATIONS D'ORDRE COMPTABLE DONNEES DANS LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DE L'EXERCICE.

EN OUTRE, NOUS FORMULONS LES OBSERVATIONS SUIVANTES :

- AU COURS DE L'EXERCICE 2009, L'ACTIF NET DE FCP AXIS TUNISIE INDICE A ETE EMPLOYE EN DES ACTIONS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE A UN TAUX SE SITUANT AU DESSUS DU TAUX D'EMPLOI MAXIMUM DE 80% PREVU PAR L'ARTICLE 2 DU DECRET N°2001-2278 DU 25 SEPTEMBRE 2001 EN MATIERE DE COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT.
- AU COURS DE L'EXERCICE 2009, L'ACTIF NET DE FCP AXIS TUNISIE INDICE A ETE EMPLOYE EN DES LIQUIDITES ET DES QUASI-LIQUIDITES A UN TAUX SE SITUANT AU DESSOUS DU TAUX D'EMPLOI MINIMUM DE 20% PREVU PAR L'ARTICLE 2 DU DECRET N°2001-2278 DU 25 SEPTEMBRE 2001 EN MATIERE DE COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT.
- AU COURS DE L'EXERCICE 2009, L'ACTIF NET DE FCP AXIS TUNISIE INDICE A ETE EMPLOYE EN DES TITRES EMIS PAR DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES A UN TAUX SE SITUANT AU DESSUS DE LA LIMITE DE 5% FIXEE PAR L'ARTICLE 2 DU DECRET N°2001-2278 DU 25 SEPTEMBRE 2001 EN MATIERE DE COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT. CETTE SITUATION A ETE REGULARISEE AU 31 DECEMBRE 2009.
- AU COURS DE L'EXERCICE 2009, L'ACTIF NET DE FCP AXIS TUNISIE INDICE A ETE EMPLOYE EN DES TITRES EMIS PAR UN MEME EMETTEUR A UN TAUX SE SITUANT AU DESSUS DE LA LIMITE DE 10% PREVU PAR L'ARTICLE 29 DU CODE DES OPC TEL QUE PROMULGUE PAR LA LOI N° 2001-83 DU 24 JUILLET 2001, EN MATIERE DE COMPOSITION DU PORTEFEUILLE ET DU NIVEAU DE DETENTION DES PLACEMENTS EMIS PAR UN MEME ETABLISSEMENT.

NOUS AVONS EGALEMENT, DANS LE CADRE DE NOTRE AUDIT, PROCÉDE A L'EXAMEN DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET A LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS. NOUS SIGNALONS, CONFORMEMENT A CE QUI EST REQUIS PAR L'ARTICLE 3 DE LA LOI 94-117 DU 14 NOVEMBRE 1994 TEL QUE MODIFIE PAR LA LOI 2005-96 DU 18 OCTOBRE 2005, QUE NOUS N'AVONS PAS RELEVÉ, SUR LA BASE DE NOTRE EXAMEN, D'INSUFFISANCES MAJEURES SUSCEPTIBLES D'IMPACTER NOTRE OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

AMC ERNST & YOUNG
NOUREDDINE HAJJI

**Bilan arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)**

			31/12/2009	31/12/2008
	ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres		315 439	163 070
	a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	315 439	163 070
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		76 312	31 009
	b- Disponibilités		76 312	31 009
	TOTAL ACTIF		391 751	194 079
	PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs		5 834	4 628
PA2-	Autres créditeurs divers		2 605	1 560
	TOTAL PASSIF		8 439	6 188
	ACTIF NET			
CP1-	Capital	4.3	387 017	187 410
CP2-	Sommes Capitalisables	4.6	-3 705	481
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		746	
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		-4 451	481
	ACTIF NET		383 312	187 891
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		391 751	194 079

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-09 au 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

			<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>
			<i>clos le</i>	<i>clos le</i>
			<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.2	8 558	8 986
	a. Dividendes		8 558	8 986
CH1-	Charges de gestion des placements	4.4	-10 052	-6 029
	REVENUS NET DES PLACEMENTS		-1 494	2 957
CH2-	Autres charges	4.5	-3 300	-1 750
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 794	1 207
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		343	-726
	SOMMES CAPITALISABLES		-4 451	481
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-343	726
	(annulation)			
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		53 871	-8 736
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		28 070	-3 831
	Frais de négociation		-3 673	-870
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		73 474	-12 230

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-09 au 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<i>Exercice</i> <i>clos le</i> <i>31/12/2009</i>	<i>Exercice</i> <i>clos le</i> <i>31/12/2008</i>
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	73 474	-12 230
a- Résultat d'exploitation	-4 794	1 207
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 871	-8 736
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	28 070	-3 831
d- Frais de négociation	-3 673	-870
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	121 947	200 121
a / Souscriptions	199 550	226 323
Capital	168 668	226 000
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	30 320	623
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	562	-300
b / Rachats	-77 603	-26 202
Capital	-65 593	-26 000
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-11 791	224
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-219	-426
VARIATION DE L'ACTIF NET	195 421	187 891
AN4- ACTIF NET		
en début de période	187 891	-
en fin de période	383 312	187 891
AN5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	400	-
en fin de période	620	400
VALEUR LIQUIDATIVE	618,245	469,727
TAUX DE RENDEMENT	31,62%	-7,92%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2009**

1- Présentation du fonds commun de placement axis Tunisie indice

FCP AXIS TUNISIE INDICE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-09 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 315 439 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% Actif net
Actions				
Cote. Continu				
ADWYA	119	984	1 004	0,26%
AMEN B.	753	29 220	39 645	10,34%
ARTES	216	2 570	2 597	0,68%
ASSAD	624	7 315	7 736	2,02%
ATB	958	7 071	7 682	2,00%
ATTIJARI BANK	1 175	21 137	25 264	6,59%
BH	154	4 109	4 248	1,11%
BIAT	491	22 765	31 489	8,22%

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur boursière au 31/12/2009</i>	<i>% Actif net</i>
BNA	242	2 775	2 792	0,73%
BT	396	33 817	39 143	10,21%
BTEI ADP	41	1 267	1 265	0,33%
CIL	81	1 847	2 293	0,60%
GL	324	6 523	7 682	2,00%
MAGASIN GENERAL	195	21 915	25 121	6,55%
MONOPRIX	63	13 426	14 742	3,85%
PGH	382	2 521	2 676	0,70%
SFBT	1 606	1 438	1 516	0,40%
SIMPAR	385	12 869	14 168	3,70%
SIPHAT	86	1 454	1 548	0,40%
SOTETEL	34	528	514	0,13%
SOTRAPIL	162	1 579	1 748	0,46%
SOTUVER	76	6 242	7 363	1,92%
STAR	46	6 450	6 621	1,73%
STB	2 419	31 547	34 933	9,11%
T. LEASING	138	3 281	3 466	0,90%
TLG NS 09	15	349	360	0,09%
TPR	890	4 765	4 977	1,30%
TUNISAIR	349	839	869	0,23%
UIB	11	181	201	0,05%
<i>Total Cote Continu</i>	<i>12 431</i>	<i>250 782</i>	<i>293 662</i>	<i>76,61%</i>
<i>Cote. Fixing</i>				
AIR LIQUIDE	9	2 238	2 314	0,60%
ALKIMIA	52	1 498	1 897	0,49%
ASTREE	14	904	896	0,23%
ELWIFACK	560	6 587	7 505	1,96%
ICF	77	3 629	3 678	0,96%
STEQ	212	2 603	2 692	0,70%
<i>Total Cote Fixing</i>	<i>924</i>	<i>17 458</i>	<i>18 983</i>	<i>4,95%</i>
<i>Droits</i>				
<i>Cote. Fixing</i>				
AB DA 09	682	2 009	2 735	0,71%
TLG DA 09	153	53	60	0,02%
<i>Total Droits</i>	<i>835</i>	<i>2 062</i>	<i>2 794</i>	<i>0,73%</i>

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% Actif net
Total Actions, valeurs assimilées et droits attachés	14 190	270 303	315 439	82,29%

4.2- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2009	Exercice clos au 31/12/2008
Revenus OPCVM	1 431	5 176
Revenus des actions et valeurs assimilées	7 127	3 810
Total	8 558	8 986

4.3- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève 195 421 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	199 872
Variation de la part Revenu	-4 451
Variation de l'Actif Net	195 421

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2009

Montant:	187 410
Nombre de titres :	400
Nombre d'actionnaires :	3

Souscriptions réalisées

Montant:	168 668
Nombre de titres émis :	360
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	65 593
Nombre de titres rachetés :	140
Nombre d'actionnaires sortants :	1

Capital au 31-12-2009

Montant: (*)	290 485
Nombre de titres :	620
Nombre d'actionnaires :	3

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<i>Capital sur la base part de capital de début de période</i>	290 485
Variation de la différence d'estimation	53 871

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	28 070
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	18 264
Frais de négociation	-3 673
Capital au 31-12-2009	387 017

4.4- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 10 052 DT au 31/12/2009 contre un solde de 6 029 DT au 31/12/2008. Cette rubrique se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Exercice clos au 31/12/2009</i>	<i>Exercice clos au 31/12/2008</i>
Rémunération du gestionnaire	3 121	1 604
Rémunération du dépositaire	6 931	4 425
Total	10 052	6 029

4.5- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 3 300 DT au 31/12/2009 contre un solde de 1 750 DT au 31/12/2008. Cette rubrique se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Exercice clos au 31/12/2009</i>	<i>Exercice clos au 31/12/2008</i>
Rémunération CAC	1 802	1 150
Redevance CMF	264	136
Publicité et Redevances	628	401
Services bancaires et assimilés	602	61
Timbre fiscal	4	2
Total	3 300	1 750

4.6-Sommes capitalisables

Le FCP AXIS TUNISIE INDICE étant un fonds de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par parts et ratios pertinents

<i>Données par part</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
Revenus des placements	13,804	22,464
Charges de gestion des placements	-16,214	-15,073
Revenu net des placements	-2,410	7,391
Autres charges	-5,323	-4,374
Résultat d'exploitation	-7,733	3,017
Régularisation du résultat d'exploitation	0,554	-1,815
Sommes capitalisables de l'exercice	-7,179	1,202
Variation des + ou - values potentielles	86,888	-21,837
+ ou - values réalisées sur cession de titres	45,274	-9,578
Régularisation des sommes non distribuables	29,459	2,119

Frais de négociation	-5,924	-2,179
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SC	155,697	-31,475
Valeur Liquidative	618,245	469,727

<i>Ratios de gestion des placements</i>	2009	2008
Charges / actif net moyen	5,25%	6,43%
Autres charges / actif net moyen	1,72%	1,87%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	-2,32%	0,51%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HTVA.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte du FCP AXIS TUNISIE INDICE effectuées auprès d'Axis Capital Bourse sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.
- Le FCP AXIS TUNISIE INDICE a procédé durant l'exercice 2009 à l'acquisition de 503 actions d'AXIS TRESORERIE SICAV pour une somme de 53 170 DT et la cession de 577 actions de cette dernière pour une somme de 60 213 DT.

Les transactions ont été réalisées aux conditions normales de marché à savoir à la valeur liquidative.

**SITUATION ANNUELLE DE AXIS TRESORERIE SICAV
EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 31 mars 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'AXIS TRESORERIE SICAV ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net d'AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 31-12-2009, en des obligations émises par l'UIB à raison de 12,01%. Cette situation est en dépassement de la limite de 10% de l'actif net, fixée par l'article 29 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Mai 2007. Ils s'élèvent à 250 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2- Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit en dinars:

	Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme (Jetons de présence)	1 679	4 015
Total	1 679	4 015

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

BILAN ARRETE AU 31-12-2009 (Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	24 111 448	21 252 306
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 038 060	1 602 288
Obligations et valeurs assimilées		23 073 388	19 650 018
AC2- Placements monétaires et disponibilités		10 714 722	11 954 238
Placements monétaires	4.3	9 784 144	11 214 126
Disponibilités		930 578	740 112
AC4 Autres actifs		1 417	13 687
TOTAL ACTIF		34 827 587	33 220 231
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		35 236	28 428
PA2- Autres créditeurs divers		34 900	24 209
TOTAL PASSIF		70 136	52 637
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.5	33 467 486	31 904 713
CP2- Sommes distribuables		1 289 965	1 262 881
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		279	239
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 289 686	1 262 642
ACTIF NET		34 757 451	33 167 594
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 827 587	33 220 231

ETAT DE RESULTAT **Exercice de 12 mois clos le 31-12-2009** (Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 495 091	1 461 123
Dividendes		276 016	167 471
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 219 075	1 293 652
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	405 962	335 629
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 901 053	1 796 752
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-352 945	-323 908
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 548 108	1 472 844
CH2 Autres charges	4.7	-66 368	-58 744
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 481 740	1 414 100
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-192 054	-151 458
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		1 289 686	1 262 642
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		192 054	151 458
(annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		21 610	-15 432
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		227 959	231 847
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 731 309	1 630 515

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 731 309	1 630 515
Résultat d'exploitation	1 481 740	1 414 100
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 610	-15 432
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	227 959	231 847
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-1 638 630	-1 257 372
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 497 179	3 151 815
a / Souscriptions	177 857 441	204 203 514
Capital	171 659 002	197 255 474
Régularisation des sommes non distribuables	114 835	-16 143
Régularisation des sommes distribuables	6 083 604	6 964 183
b / Rachats	-176 360 262	-201 051 699
Capital	-170 325 114	-193 956 752
Régularisation des sommes non distribuables	-135 519	-53 943
Régularisation des sommes distribuables	-5 899 629	-7 041 004
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 589 858	3 524 958
ACTIF NET		
en début de période	33 167 594	29 642 636
en fin de période	34 757 452	33 167 594
NOMBRE D'ACTIONS		
en début de période	311 372	279 030
en fin de période	324 390	311 372
VALEUR LIQUIDATIVE	107,147	106,521
TAUX DE RENDEMENT	4,39%	4,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-09

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

AXIS TRESORERIE SICAV est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-2003 n° 2003/1.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

AXIS TRESORERIE SICAV est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de AXIS TRESORERIE SICAV est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-09 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-09 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons de Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 24 111 448 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/09	% de l'actif net
TITRES OPCVM	50 617	1 011 162	1 038 060	2,98%
FCP AAA	2 641	266 023	277 131	0,80%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	515 189	1,48%
GO SICAV	2 301	237 049	237 615	0,68%
SANADETT SICAV	75	8 086	8 125	0,02%
Obligations et valeurs assimilées	214 650	22 362 727	23 073 388	66,26%
Emprunts d'Etat	4 850	5 030 227	5 201 157	14,94%
BTA_6.75_07/2017	1 100	1 131 407	1 159 724	3,33%
BTA_6.9_05/2022	1 000	980 700	1 016 693	2,92%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 078 875	1 131 392	3,25%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 839 245	1 893 347	5,44%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 044 963	8,74%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 044 963	8,74%
Emprunts de sociétés	205 100	14 465 000	14 827 269	42,58%
AB_10A_29/01	1 000	80 000	83 184	0,24%
AB_20A_21/05	3 000	285 000	294 838	0,85%
AB09/B_15A_30/09	5 000	500 000	505 338	1,45%
AIL05/1_5A_16/08	5 000	100 000	101 952	0,29%
ATB_10A_25/05	2 000	160 000	163 982	0,47%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	1 000 000	1 025 451	2,95%
ATL04/2_5A_31/03	5 000	100 000	104 235	0,30%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	896 000	921 530	2,65%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	300 000	305 257	0,88%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	80 000	82 462	0,24%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	500 000	514 526	1,48%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	300 000	300 067	0,86%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	500 058	1,44%
BTE2009_10A_15/09	5 000	500 000	506 214	1,45%
BTKD06/1_5A_18/12	4 800	192 000	192 368	0,55%
CIL04/2_5A_31/03	3 000	60 000	62 541	0,18%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	660 000	668 000	1,92%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	400 000	417 780	1,20%
GL03/1_7A_30/07	1 500	30 000	30 764	0,09%
GL03/2_7A_20/02	2 500	100 000	105 178	0,30%
GL04/1_5A_12/01	11 100	222 000	234 488	0,67%
HL08/1_5A_12/05	3 000	240 000	248 493	0,71%
MOURADI03/1_7A_11/06	4 000	160 000	165 212	0,47%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	160 000	164 377	0,47%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	160 000	164 377	0,47%
STB08/2_16A_18/02	10 000	1 000 000	1 045 162	3,00%
TL04/2_5A_31/03	3 500	70 000	72 964	0,21%
TL04/2_5A_31/03	3 000	60 000	62 541	0,18%
TL05/1_5A_28/10	3 000	60 000	60 598	0,17%
TL06/1_5A_15/11	3 000	120 000	120 804	0,35%
TL07/1_5A_28/10	5 000	400 000	419 261	1,20%
UF05/1_5A_01/09	10 000	200 000	203 476	0,58%
UF08_5A_14/03	7 000	560 000	583 376	1,68%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 800 000	3 876 958	11,13%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	300 000	306 462	0,88%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	210 000	212 996	0,61%
TOTAL		23 373 889	24 111 448	69,24%

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des actions	276 016	167 471
Revenus des BTA	393 572	484 840
Revenus des BTZ	148 289	24 939
Revenus des obligations de sociétés	677 214	783 873
Total	1 495 091	1 461 123

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-09 à 9 784 144 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, bons de trésor court terme, et dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Billets de Trésorerie	6 075 113	6 300 388	18,09%
PRE-COMPTE	6 075 113	6 300 388	18,09%
CIL_2000_5,1_90J	1 979 857	1 991 495	5,72%
HOLIV_500_7_1820J	395 445	487 764	1,40%
RAN_450_7,1_1820J	354 911	443 835	1,28%
SOTUV_1000_5.3_90J	989 539	994 769	2,86%
STEQ_600_6,6_190J	583 843	588 945	1,69%
STEQ_800_6,6_190J	778 457	797 165	2,29%
TFACT_1000_5,250_60J	993 061	996 415	2,86%
Dépôt à terme	3 000 000	3 002 032	8,62%
ABC_500_5,78_030310	500 000	501 510	1,44%
ATB_1000_4.70_30122009	1 000 000	1 000 209	2,87%
BTK_1500_4.70_30122009	1 500 000	1 500 313	4,31%
BTC	480 384	481 724	1,38%
BTC_16 NOVEMBRE 2010_4.20%	480 384	481 724	1,38%
TOTAL	9 555 497	9 784 144	28,10%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des billets de trésorerie	327 483	270 667
Revenus des BTC	49 907	19 164
Revenus des autres placements monétaires	28 572	23 761
Revenus des certificats de dépôt	-	21 146
Revenus compte courant rémunéré	-	891
Total	405 962	335 629

4.5- Note sur le capital

la variation de l'Actif Net de la période s'élève à 1 589 858 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	1 562 773
Variation de la part Revenu	27 085
Variation de l'Actif Net	1 589 858

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant:	31 904 713
Nombre de titres :	311 372
Nombre d'actionnaires :	353
Souscriptions réalisées	
Montant:	171 659 002
Nombre de titres émis :	1 675 295
Nombre d'actionnaires nouveaux :	306

Rachats effectués

Montant:	170 325 114
Nombre de titres rachetés :	1 662 277
Nombre d'actionnaires sortants :	226

Capital au 31-12-2009

Montant:	33 238 601 (*)
Nombre de titres :	324 390
Nombre d'actionnaires :	433

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice 2009.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part capital de début de période	33 238 601
Variations des plus ou moins values potentielles	21 610

Plus values réalisées sur cession de titres	227 959
Régularisation des sommes non distribuables	-20 684
Capital au 31-12-2009	33 467 486

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2009 s'élève à 352 945 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Rémunération du gestionnaire	347 045	317 991	29 054
Rémunération du dépositaire	5 910	5 917	-17
Total	352 945	323 908	29 037

4.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Rémunération du CAC	14 547	6 625	7 922
Redevance CMF	39 892	38 623	1 269
TCL	4 014	3 668	346
Jetons de présence	1 679	3 965	-2 286
Frais bancaires	1 153	1 464	-311
Frais de publicité	5 083	4 399	684
Total	66 368	58 744	7 624

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9%. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention, l'écart entre les commissions de gestion facturées et celles fixées conventionnellement s'élève à 10 355 DT au titre de l'exercice 2009.

Le montant total facturé au titre des commissions de gestion par AXIS CAPITAL GESTION s'élève à 347 045 DT TTC au titre de l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2009, la société AXIS CAPITAL GESTION détient 1 197 actions au capital d'AXIS TRESORERIE SICAV.

- AXIS TRESORERIE SICAV, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par actions	2009	2008
Revenus des placements	5,860	5,770
Charges de gestion des placements	-1,088	-1,040
Revenu net des placements	4,772	4,730
Autres charges	-0,205	-0,189
Résultat d'exploitation	4,568	4,541
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,592	-0,486
Sommes distribuables de l'exercice	3,976	4,055
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,703	0,745
+ ou - values potentielles sur cession de titres	-0,067	0,050
Régularisation du résultat non distribuable	-0,064	-0,225
Sommes non distribuables de l'exercice	0,706	0,470
Distribution des dividendes	-4,055	-4,239
Valeur Liquidative	107,147	106,521
Ratios de gestion des placements	2009	2008
Charges de gestion / actif net moyen	1,04%	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,80%	4,02%

5.3 Evénements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 22 Mars 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SITUATION ANNUELLE DE FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1er Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 539.656, un actif net de D : 536.873 et un bénéfice de D : 76.947, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Les frais de courtages représentent à la clôture de l'exercice 0,82% de l'actif net de la société, dépassant ainsi le seuil de 0,5% prévu par le prospectus d'émission. L'ajustement du montant de ces frais aurait pour effet d'augmenter l'actif net du fonds de D : 1.696.

Opinion

4. A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,68% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	428 558
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		402 107
Titres OPCVM		26 451
Placements monétaires et disponibilités		111 040
Placements monétaires	5	110 514
Disponibilités		526
Créances d'exploitation		58
TOTAL ACTIF		539 656

PASSIF

Opérateurs créditeurs	6	2 738
Autres créditeurs divers	7	45
TOTAL PASSIF		2 783

ACTIF NET

Capital	12	530 202
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 671
ACTIF NET		536 873
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		539 656

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille-titres	8	5 792
Dividendes		5 792
Revenus des placements monétaires	9	10 005
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 797
Charges de gestion des placements	10	(10 142)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 655
Autres charges	11	(526)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 129
Régularisation du résultat d'exploitation		1 542
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		6 671
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 542)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		45 655
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		31 642
Frais de négociation		(5 479)
RESULTAT DE L'EXERCICE		76 947

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

*Exercice clos le
31 décembre 2009*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	76 947
Résultat d'exploitation	5 129
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 655
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 642
Frais de négociation de titres	(5 479)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	359 926
Souscriptions	
- Capital	2 166 300
- Régularisation des sommes non distribuables	163 669
- Régularisation des sommes distribuables	23 156
Rachats	
- Capital	(1 817 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(154 185)
- Régularisation des sommes distribuables	(21 614)
VARIATION DE L'ACTIF NET	436 873
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	536 873
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	4 489
VALEUR LIQUIDATIVE	119,597
TAUX DE RENDEMENT	19,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 428.558 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		356 481	402 107	74,90%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	356 481	402 107	74,90%
AMEN BANK DA 3/37	360	1 204	1 501	0,28%
AMEN BANK NV	27	1 102	1 351	0,25%
ADWYA	300	2 571	2 522	0,47%
AMEN BANK	333	14 103	17 456	3,25%
ARTES	749	7 442	9 051	1,69%
ASSAD	1 000	12 200	12 459	2,32%
ATB	5 000	33 936	40 020	7,45%
ATL	1 000	4 871	5 319	0,99%
ATTIJARI BANK	800	13 330	17 175	3,20%
BNA	2 850	22 723	32 456	6,05%
BH	200	5 720	5 513	1,03%
BNA NS	1 750	9 578	14 210	2,65%
BT	150	14 542	14 542	2,71%
EL WIFACK LEASING	500	6 735	6 775	1,26%
ELECTROSTAR	1 700	13 768	13 005	2,42%
MONOPRIX	40	7 881	9 303	1,73%
PGH	6 000	38 198	42 006	7,82%
SFBT	1 000	11 160	12 425	2,31%
SIAME	1 000	2 670	3 355	0,62%
SIMPAR	200	7 420	7 480	1,39%
SOMOCER	9 000	18 042	16 803	3,13%
SOTRAPIL	100	965	1 066	0,20%
SPIDIT-SICAF	1 000	4 967	6 037	1,12%
STAR	160	20 830	23 070	4,30%
STB	700	8 700	10 083	1,88%
TPR	4 250	20 542	23 804	4,43%
TLS DA 1/68	1 408	504	507	0,09%
TLS NS	60	1 375	1 436	0,27%
TUNISIE LEASING	1 348	32 917	33 881	6,31%
TUNISAIR	2 000	5 035	4 972	0,93%
UBCI	100	5 353	5 200	0,97%
UIB	400	6 097	7 324	1,36%
Actions SICAV		26 422	26 451	4,93%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	254	26 422	26 451	4,93%
TOTAL		382 903	428 558	79,82%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 110.514 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
DEPOTS A VUE			
BNA au 08/01/2010 (au taux de 3,74%)	75 000	75 511	14,06%
BNA au 30/03/2010 (au taux de 3,79%)	35 000	35 003	6,52%
Total	110 000	110 514	20,58%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 2.738 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	1 986
Rémunération du dépositaire	752
Total	2 738

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 45 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 5.792 et se détaille comme suit :

	2009
<u>Dividendes</u>	
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 468
des titres OPCVM	324
TOTAL	5 792

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 10.005 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 10.142 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	7 376
Rémunération du dépositaire	2 766
Total	10 142

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 526 et englobent principalement la redevance du CMF.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Plus (moins)</u> values latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> values réalisées
<u>Soldes du départ</u>	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions	805 198		805 198	
Titres OPCVM	26 422		26 422	
Cessions de l'exercice				
Actions	(448 717)		(448 717)	31 642
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		45 655	45 655	
<u>Soldes au 31 décembre 2009</u>	382 903	45 655	428 558	31 642

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 15 octobre 2008 au 31 décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	2 166 300
Nombre de parts émises	21 663
Nombre de copropriétaires nouveaux	79

Rachats effectués

Montant	(1 817 400)
Nombre de parts rachetées	(18 174)
Nombre de copropriétaires sortants	(37)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 655
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 642
Régularisation des sommes non distribuables	9 484
Frais de négociation	(5 479)
<u>Capital au 31-12-2009</u>	
Montant	530 202
Nombre de parts	4 489
Nombre de copropriétaires	47

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	2009
Revenus des placements	3,519
Charges de gestion des placements	(2,259)
Revenus net des placements	1,260
Autres charges	(0,117)
Résultat d'exploitation (1)	1,143
Régularisation du résultat d'exploitation	0,344
Sommes distribuables de l'exercice	1,486
Variation des plus (ou moins) values potentielles	10,170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,049
Frais de négociation	(1,221)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	15,999
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	17,141
Résultat non distribuable de l'exercice	15,999
Régularisation du résultat non distribuable	2,113
Sommes non distribuables de l'exercice	18,111
Valeur liquidative	119,597
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	2,06%
Autres charges / actif net moyen	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,35%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SITUATION ANNUELLE DE FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1er Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 514.747, un actif net de D : 512.556 et un bénéfice de D : 50.413, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 23% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	396 781
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		261 623
Obligations et valeurs assimilées		111 102
Titres OPCVM		24 056
Placements monétaires et disponibilités		117 906
Placements monétaires	5	117 372
Disponibilités		534
Créances d'exploitation		60
TOTAL ACTIF		514 747
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	6	2 153
Autres créditeurs divers	7	38
TOTAL PASSIF		2 191
ACTIF NET		
Capital	12	504 389
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 167
ACTIF NET		512 556
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		514 747

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille-titres	8	5 879
Dividendes		4 590
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 289
Revenus des placements monétaires	9	8 630
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 509
Charges de gestion des placements	10	(8 416)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 093
Autres charges	11	(438)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 655
Régularisation du résultat d'exploitation		2 512
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		8 167
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 512)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		32 516
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		15 400
Frais de négociation		(3 158)
RESULTAT DE L'EXERCICE		50 413

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

*Exercice clos
le 31 décembre 2009*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	50 413
Résultat d'exploitation	5 655
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	32 516
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 400
Frais de négociation de titres	(3 158)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	362 143
Souscriptions	
- Capital	1 737 400
- Régularisation des sommes non distribuables	71 231
- Régularisation des sommes distribuables	18 600
Rachats	
- Capital	(1 389 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(59 100)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 088)
VARIATION DE L'ACTIF NET	412 556
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	512 556
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	4 475
VALEUR LIQUIDATIVE	114,538
TAUX DE RENDEMENT	14,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.5-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.7-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.8-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.9-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 396.781 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		229 121	261 623	51,04%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	229 121	261 623	51,04%
AMEN BANK DA 3/37	222	751	926	0,18%
AMEN BANK NV	18	751	901	0,18%
AMEN BANK	204	8 732	10 694	2,09%
ARTES	500	4 979	6 042	1,18%
ATB	4 000	26 876	32 016	6,25%
ATTIJARRI BANK	800	13 348	17 175	3,35%
BNA	1 750	14 137	19 929	3,89%
BH	200	5 720	5 513	1,08%
BNA NS	1 250	6 972	10 150	1,98%
BT	100	9 300	9 695	1,89%
ELECTROSTAR	2 000	16 194	15 300	2,99%
ESSOUKNA	500	2 650	2 691	0,53%
PGH	5 000	31 918	35 005	6,83%
SFBT	900	10 126	11 183	2,18%
SOTRAPIL	500	4 791	5 328	1,04%
SPIDIT	2 500	12 099	15 092	2,94%
STAR	60	7 890	8 651	1,69%
TPR	3 000	14 986	16 803	3,28%
TLS DA 1/68	1 272	456	458	0,09%
TLS NS	40	917	958	0,19%
TUN LEASING	1 232	30 058	30 965	6,04%
TUNISAIR	1 000	2 420	2 486	0,49%
UIB	200	3 050	3 662	0,71%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées	-	110 000	111 102	21,68%
CHO 2009	450	45 000	45 005	8,78%
CIL 2009/3	200	20 000	20 018	3,91%
HL 2009/2	300	30 000	30 355	5,92%
TLG 2008-3	150	15 000	15 724	3,07%
Actions SICAV	-	24 042	24 056	4,69%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	231	24 042	24 056	4,69%
TOTAL		363 163	396 781	77,41%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 117.372 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
DEPOTS A VUE			
BNA au 08/01/2010 (au taux de 3,74%)	53 000	53 361	10,41%
BNA au 23/03/2010 (au taux de 3,79%)	9 000	9 006	1,76%
BNA au 30/03/2010 (au taux de 3,79%)	55 000	55 005	10,73%
Total	117 000	117 372	22,90%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 2.153 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	1 562
Rémunération du dépositaire	591
Total	2 153

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 38 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 15 octobre 2008 au 31 décembre 2009 à D : 5.879 et se détaille comme suit :

	2009
Dividendes	
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	4 590
Revenus des obligations et valeurs assimilées	
Intérêts	1 289
TOTAL	5 879

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 8.630 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 8.416 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	6 121
Rémunération du dépositaire	2 295
Total	8 416

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 438, et englobent principalement la redevance du CMF.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes du départ	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions	497 975			497 975	
Obligations	110 000			110 000	
Titres OPCVM	24 042			24 042	
Cessions de l'exercice					
Actions	(268 854)			(268 854)	15 400
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			32 516	32 516	

Variation des intérêts courus sur obligations		1 102		1 102	
Soldes au 31 décembre 2009	363 163	1 102	32 516	396 781	15 400

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 15 octobre 2008 au 31 décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	1 737 400
Nombre de parts émises	17 374
Nombre de copropriétaires nouveaux	75

Rachats effectués

Montant	(1 389 900)
Nombre de parts rachetées	(13 899)
Nombre de copropriétaires sortants	(37)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	32 516
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 400
Régularisation des sommes non distribuables	12 131
Frais de négociation	(3 158)

Capital au 31-12-2009

Montant	504 389
Nombre de parts	4 475
Nombre de copropriétaires	43

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**Données par part

	2009
Revenus des placements	3,242
Charges de gestion des placements	(1,881)
Revenus net des placements	1,362
Autres charges	(0,098)
Résultat d'exploitation (1)	1,264
Régularisation du résultat d'exploitation	0,561
Sommes distribuables de l'exercice	1,825
Variation des plus (ou moins) values potentielles	7,266
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,441
Frais de négociation	(0,706)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	10,002
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	11,265
Résultat non distribuable de l'exercice	10,002
Régularisation du résultat non distribuable	2,711
Sommes non distribuables de l'exercice	12,713
Valeur liquidative	114,538
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	1,75%
Autres charges / actif net moyen	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,70%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SITUATION ANNUELLE DE FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1er Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 640.842, un actif net de D : 637.827 et un bénéfice de D : 41.817 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 22,71% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	490 103
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		187 778
Obligations et valeurs assimilées		270 875
Titres des Organismes de Placement Collectif		31 450
Placements monétaires et disponibilités		144 880
Placements monétaires	5	144 381
Disponibilités		499
Créances d'exploitation	6	5 859
TOTAL ACTIF		640 842

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	2 964
Autres créditeurs divers	8	51
TOTAL PASSIF		3 015

ACTIF NET

Capital	13	624 552
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 275
ACTIF NET		637 827
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		640 842

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	9	11 676
Dividendes		5 290
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 386
Revenus des placements monétaires	10	11 842
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 518
Charges de gestion des placements	11	(12 069)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 449
Autres charges	12	(623)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 826
Régularisation du résultat d'exploitation		2 449
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 275
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 449)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		23 896
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 691
Frais de négociation		(2 596)
RESULTAT DE L'EXERCICE		41 817

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	41 817
Résultat d'exploitation	10 826
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 691
Frais de négociation de titres	(2 596)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	496 010
Souscriptions	
- Capital	2 540 100
- Régularisation des sommes non distribuables	28 305
- Régularisation des sommes distribuables	28 168
Rachats	
- Capital	(2 047 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(27 744)
- Régularisation des sommes distribuables	(25 719)
VARIATION DE L'ACTIF NET	537 827
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	637 827
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	5 930
VALEUR LIQUIDATIVE	107,559
TAUX DE RENDEMENT	7,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.10- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.11- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value

potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.12- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.13- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.14- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 490.103 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		163 921	187 778	29,44%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	163 921	187 778	29,44%
AMEN BANK	102	4 279	5 347	0,84%
AMEN BANK DA	111	368	463	0,07%
AMEN BANK NS	9	368	450	0,07%
ARTES	200	2 034	2 417	0,38%
ATB	2 000	12 650	16 008	2,51%
BNA	1 170	9 603	13 324	2,09%
BNA NS	850	4 851	6 902	1,08%
BH	200	5 720	5 513	0,86%
BT	50	4 500	4 847	0,76%
BTE (ADP)	30	918	925	0,15%
ELECTROSTAR	1 267	10 332	9 693	1,52%
PGH	6 000	38 782	42 006	6,59%
SFBT	700	7 812	8 697	1,36%
SIPHAT	700	10 548	12 628	1,98%
SPIDIT-SICAF	3 500	16 765	21 130	3,31%
TPR	1 125	4 809	6 301	0,99%
TUNISIE LEASING	1 000	24 398	25 134	3,94%
TUNISIE LEASING DA	1 272	455	458	0,07%
TUNISIE LEASING NS	40	917	958	0,15%
UIB	250	3 812	4 577	0,72%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées	-	265 000	270 875	42,47%
ATL 2009	500	50 000	51 453	8,07%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	60 007	9,41%
CIL 2009/1	500	50 000	50 995	8,00%
HL 2009/1	400	40 000	40 472	6,35%
STB 2008/2	300	30 000	31 355	4,92%
TL 2008/3	150	15 000	15 724	2,47%
TL 2009/1	200	20 000	20 869	3,27%
Titres des Organismes de Pacement Collectif	-	31 410	31 450	4,93%
Titres des OPCVM				
Maxula Investement Sicav	302	31 410	31 450	4,93%
TOTAL		460 331	490 103	76,84%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après

:

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes du départ</u>	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions	378 833			378 833	
Titres OPCVM	31 410			31 410	
Obligations	265 000			265 000	
Cessions de l'exercice					
Actions	(214 912)			(214 912)	9 691
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			23 896	23 896	
Variation des intérêts courus sur obligations		5 876		5 876	
<u>Soldes au 31 décembre 2009</u>	460 331	5 876	23 896	490 103	9 691

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 144.381, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A au 20/02/2010 à 3,72%	114 000	114 378	17,93%
B.N.A au 31/03/2010 à 3,79%	30 000	30 003	4,70%
TOTAL	144 000	144 381	22,64%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 5.859 et s'analyse comme suit :

Vente de titres à encaisser	5 805
Autres	54
Total	5 859

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 2.964 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	2 149
Rémunération du dépositaire	815
Total	2 964

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 51 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 11.676 et se détaille comme suit :

	2009
<u>Dividendes</u>	
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	4 805
des titres OPCVM	485

Revenus des obligations et valeurs assimilées	
- intérêts des obligations	6 386
TOTAL	11 676
Note 10 : Revenus des placements monétaires	
Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 11.842 et englobe exclusivement les intérêts des dépôts à vue.	
Note 11 : Charges de gestion des placements	
Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 12.069 et se détaille comme suit :	
Rémunération du gestionnaire	8 777
Rémunération du dépositaire	3 292
Total	12 069
Note 12 : Autres charges	
Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 623, et se détaillent comme suit :	
Rémunération du CMF	620
Autres	3
Total	623
Note 13 : Capital	
Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 15 octobre 2008 au 31 décembre 2009, se détaillent ainsi :	
<u>Capital initial</u>	
Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	5
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	2 540 100
Nombre de parts émises	25 401
Nombre de copropriétaires nouveaux	79
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(2 047 100)
Nombre de parts rachetées	(20 471)
Nombre de copropriétaires sortants	(32)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 691
Régularisation des sommes non distribuables	561
Frais de négociation	(2 596)

Capital au 31-12-2009

Montant	624 552
Nombre de parts	5 930
Nombre de copropriétaires	52

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**Données par part**2009**

Revenus des placements	3,966
Charges de gestion des placements	(2,035)
Revenus net des placements	1,931
Autres charges	(0,105)
Résultat d'exploitation (1)	1,826
Régularisation du résultat d'exploitation	0,413
Sommes distribuables de l'exercice	2,239
Variation des plus (ou moins) values potentielles	4,030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,634
Frais de négociation	(0,438)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	5,226
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,052
Résultat non distribuable de l'exercice	5,226
Régularisation du résultat non distribuable	0,095
Sommes non distribuables de l'exercice	5,321
Valeur liquidative	107,559
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	1,96%
Autres charges / actif net moyen	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,16%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SITUATION ANNUELLE DE FCP MAXULA STABILITY ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 442.630, un actif net de D : 440.847 et un bénéfice de D : 13.868 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 34,28% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	283 900
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		166 228
Obligations et valeurs assimilées		95 386
Titres des Organismes de Placement Collectif		22 286
Placements monétaires et disponibilités		151 407
Placements monétaires	5	151 122
Disponibilités		285
Créances d'exploitation	6	7 323
TOTAL ACTIF		442 630

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	1 727
Autres créditeurs divers	8	56
TOTAL PASSIF		1 783

ACTIF NET

Capital	13	431 719
Sommes distribuables		9 128
Sommes distribuables de l'exercice en cours		
ACTIF NET		440 847
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		442 630

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	9	10 827
Dividendes		10 405
Revenus des obligations et valeurs assimilées		422
Revenus des placements monétaires	10	636
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 463
Charges de gestion des placements	11	(3 786)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 677
Autres charges	12	(251)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 426
Régularisation du résultat d'exploitation		1 702
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		9 128
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 702)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 660
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(4 951)
Frais de négociation		(1 267)
RESULTAT DE L'EXERCICE		13 868

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
31/12/2009

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	13 868
Résultat d'exploitation	7 426
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 660
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(4 951)
Frais de négociation de titres	(1 267)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	326 979
Souscriptions	
- Capital	746 400
- Régularisation des sommes non distribuables	2 599
- Régularisation des sommes distribuables	11 873
Rachats	
- Capital	(421 800)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 922)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 171)
VARIATION DE L'ACTIF NET	340 847
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	440 847
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	4 246
VALEUR LIQUIDATIVE	103,826
TAUX DE RENDEMENT	3,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 18 mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.15- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.16- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.17- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.18- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.19- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constituée, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 283.900 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		153 354	166 228	37,71%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		153 354	166 228	37,71%
AMEN BANK	333	14 103	17 456	3,96%
AMEN BANK DA	360	1 204	1 501	0,34%
AMEN BANK NS	27	1 102	1 351	0,31%
ATB	1 564	10 578	12 518	2,84%
ATTIJERI BANK	200	3 625	4 294	0,97%
BNA	1 400	16 030	15 943	3,62%
BT	100	9 550	9 695	2,20%
BTE (ADP)	30	918	926	0,21%
PGH	6 000	38 660	42 006	9,53%
SOTRAPIL	500	4 728	5 328	1,21%
STAR	38	4 986	5 479	1,24%
TPR	2 000	10 490	11 202	2,54%
TUNISIE LEASING	1 232	30 540	30 965	7,02%
TUNISIE LEASING DA	1 272	463	458	0,10%
TUNISIE LEASING NS	40	917	958	0,22%
TUNISAIR	1 000	2 420	2 486	0,56%
UIB	200	3 040	3 662	0,83%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		95 000	95 386	21,64%
CHO COMPANY 2009	350	35 000	35 004	7,94%
CIL 2009/1	300	30 000	30 028	6,81%
HL 2009/1	300	30 000	30 354	6,89%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		22 500	22 286	5,06%
Titres des OPCVM				
Maxula Investement Sicav	214	22 500	22 286	5,06%
TOTAL		270 854	283 900	64,40%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes du départ</u>	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions	268 775			268 775	
Titres OPCVM	345 965			345 965	
Obligations	95 000			95 000	
Cessions de l'exercice					
Actions	(115 421)			(115 421)	(511)
Titres OPCVM	(323 465)			(323 465)	(4 440)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			12 660	12 660	
Variation des intérêts courus sur obligations		386		386	
<u>Soldes au 31 décembre 2009</u>	<u>270 854</u>	<u>386</u>	<u>12 660</u>	<u>283 900</u>	<u>(4 951)</u>

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D :151.122 se détaillant comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>%</u> <u>Actif net</u>
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	151 122	151 122	34,28%
TOTAL	151 122	151 122	34,28%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 7.323 et s'analyse comme suit :

Vente titres à recevoir	7 290
Autres	33
Total	7 323

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 1.727 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	1 594
Rémunération du dépositaire	133
Total	1 727

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 56 et s'analyse comme suit :

Rémunération du CMF	37
Retenues à la source	19

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 10.827 et se détaille comme suit :

	2009
<u>Dividendes</u>	
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	147
des titres OPCVM	10 258
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	
- intérêts des obligations	422
TOTAL	10 827

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 636 et englobe exclusivement les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 3.786 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	3 495
Rémunération du dépositaire	291
Total	<u>3 786</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent D : 251 pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Rémunération du CMF	249
Autres	2
Total	<u>251</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	746 400
Nombre de parts émises	7 464
Nombre de copropriétaires nouveaux	64

Rachats effectués

Montant	(421 800)
Nombre de parts rachetées	(4 218)
Nombre de copropriétaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 660
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 951)
Régularisation des sommes non distribuables	677
Frais de négociation	(1 267)
<u>Capital au 31-12-2009</u>	

Montant	431 719
Nombre de parts	4 246
Nombre de copropriétaires	48

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	2009
Revenus des placements	2,700
Charges de gestion des placements	(0,892)
Revenus net des placements	1,808
Autres charges	(0,059)
Résultat d'exploitation (1)	1,749
Régularisation du résultat d'exploitation	0,401
Sommes distribuables de l'exercice	2,150
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2,982
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,166)
Frais de négociation	(0,298)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,517
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,266
Résultat non distribuable de l'exercice	1,517
Régularisation du résultat non distribuable	0,159
Sommes non distribuables de l'exercice	1,677
Valeur liquidative	103,826
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,11%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum sera ramené à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

SITUATION ANNUELLE DE FCP CEA MAXULA ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 167.428, un actif net de D : 166.812 et un bénéfice de D : 7.896 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Les emplois en portefeuille titres ne répondent pas quant à leur nature et à leur proportion par rapport à l'actif net, aux exigences de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, tel qu'il a été complété par le décret n°2002-1727 du 29 juillet 2002.

Opinion

4. A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	117 817
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		109 382
Titres OPCVM		8 435
Placements monétaires et disponibilités		31 706
Placements monétaires	5	31 645
Disponibilités		61
Créances d'exploitation	6	17 905
TOTAL ACTIF		167 428
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	7	597
Autres créditeurs divers	8	19
TOTAL PASSIF		616
ACTIF NET		
Capital	13	163 764
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 048
ACTIF NET		166 812
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		167 428

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille-titres	9	4 098
Dividendes		4 098
Revenus des placements monétaires	10	140
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 238
Charges de gestion des placements	11	(1 421)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 817
Autres charges	12	(96)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 721
Régularisation du résultat d'exploitation		327
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		3 048
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(327)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 617
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(2 512)
Frais de négociation		(930)
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 896

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

**Exercice clos le
31 décembre 2009**

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 896
Résultat d'exploitation	2 721
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8 617
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2 512)
Frais de négociation de titres	(930)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	58 916
Souscriptions	
- Capital	162 600
- Régularisation des sommes non distribuables	3 584
- Régularisation des sommes distribuables	2 434
Rachats	
- Capital	(104 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 195)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 107)
VARIATION DE L'ACTIF NET	66 812
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	166 812
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	1 582
VALEUR LIQUIDATIVE	105,444
TAUX DE RENDEMENT	5,44%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.20- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en BTA sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.21- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.22- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en BTA sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.23- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 117.817 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net 31/12/2009	% Actif net 19/11/2009
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		100 707	109 382	65,57%	74,85%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	100 707	109 382	65,57%	74,85%
AMEN BANK DA 3/37	185	623	771	0,46%	0,53%
AMEN BANK NV	15	623	751	0,45%	0,51%
AMEN BANK	170	7 248	8 911	5,34%	6,10%
ATB	431	2 595	3 450	2,07%	2,36%
ATTIJARRI BANK	200	3 624	4 294	2,57%	2,94%
BNA	700	7 980	7 972	4,78%	5,46%
BT	100	9 992	9 695	5,81%	6,63%
PGH	1 700	10 824	11 902	7,13%	8,14%
SIAME	2 000	5 340	6 710	4,02%	4,59%
SOMOCER	2 000	4 120	3 734	2,24%	2,56%
SOTRAPIL	1 000	9 512	10 656	6,39%	7,29%
STAR	60	7 825	8 651	5,19%	5,92%
STB	100	1 400	1 440	0,86%	0,99%
TPR	2 000	10 490	11 202	6,72%	7,67%
TUNISIE LEASING DA 1/68	1 272	462	458	0,27%	0,31%
TUNISIE LEASING NS	40	917	958	0,57%	0,66%
TUNISIE LEASING	600	14 852	15 080	9,04%	10,32%
UIB	150	2 280	2 747	1,65%	1,88%
Actions SICAV	-	8 493	8 435	5,06%	5,77%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	81	8 493	8 435	5,06%	5,77%
TOTAL		109 200	117 817	70,63%	80,62%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes du départ</u>	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions	195 127		195 127	
Titres OPCVM	130 943		130 943	
Cessions de l'exercice				
Actions	(94 420)		(94 420)	(932)
Titres OPCVM	(122 450)		(122 450)	(1 580)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		8 617	8 617	
<u>Soldes au 31 décembre 2009</u>	109 200	8 617	117 817	(2 512)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 31.645 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
DEPOTS A VUE			
AMEN BANK (au taux 2%)	31 645	31 645	18,97%
TOTAL	31 645	31 645	18,97%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D :17.905 et s'analyse comme suit :

Vente titres à encaisser	17 896
Autres	9
Total	17 905

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 597 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	551
Rémunération du dépositaire	46
Total	597

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 19 et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 4.098 et se détaille comme suit :

	2009
Dividendes	
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	397
des titres OPCVM	3 701
TOTAL	4 098

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 140 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 1.421 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	1 312
Rémunération du dépositaire	109
Total	1 421

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 96 pour la période allant du 04 mai au 31 décembre 2009 et englobent principalement la redevance du CMF

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se détaillent ainsi :

<u>Capital initial</u>	
Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	4
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	162 600
Nombre de parts émises	1 626
Nombre de copropriétaires nouveaux	18
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(104 400)
Nombre de parts rachetées	(1 044)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 617
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 512)
Régularisation des sommes non distribuables	389
Frais de négociation	(930)
<u>Capital au 31-12-2009</u>	
Montant	163 764
Nombre de parts	1 582
Nombre de copropriétaires	21

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	2009
Revenus des placements	2,679
Charges de gestion des placements	(0,898)
Revenus net des placements	1,781
Autres charges	(0,061)
Résultat d'exploitation (1)	1,720
Régularisation du résultat d'exploitation	0,207
Sommes distribuables de l'exercice	1,927
Variation des plus (ou moins) values potentielles	5,447
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,588)
Frais de négociation	(0,588)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,271
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,991
Résultat non distribuable de l'exercice	3,271
Régularisation du résultat non distribuable	0,246
Sommes non distribuables de l'exercice	3,517
Valeur liquidative	105,444
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,88%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum sera ramené à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.